



# Service de médiation familiale

La médiation familiale propose un temps d'écoute, d'échange et de négociation qui permet :

- D'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- De prendre en compte de manière très concrète, les besoins de chacun, notamment ceux des enfants avec un tiers qualifié, impartial et sans pouvoir de décision. Le médiateur familial est un professionnel, titulaire d'un diplôme d'état, qui respecte des principes déontologiques, la confidentialité, l'impartialité et la neutralité du cadre. Son rôle est de permettre aux personnes de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accord entre elles.

**Présentation du service.    Flyer.**